



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 7 juillet 2023

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté interministériel du 22 mai 2023 paru au Journal Officiel le 6 juillet 2023, la commune de Château-Salins a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « **inondations et coulées de boue** » pour la période du 8 au 9 avril 2022.

La reconnaissance en état de catastrophe naturelle permet aux victimes des dommages provoqués par un phénomène naturel d'être indemnisées par leur assurance.

Les victimes disposent de 30 jours pour déclarer les dégâts liés au sinistre à leur assureur. Ce délai débute le lendemain de la publication de l'arrêté.

Les sinistrés qui ont déjà réalisé leur déclaration avant la publication de l'arrêté n'ont pas de démarche administrative particulière à entreprendre mais doivent se rapprocher de nouveau de leur assureur afin de préparer la venue des experts.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle